

# ∞ BIENNALE PAYSAGES ET JARDINS ∞

*Avec le soutien du Conseil Général de la Nièvre et de la Ville de Saint-Eloi*

- **1<sup>er</sup> colloque PAYSAGES ET JARDINS**

- **Vendredi 30 mai 2008**

**Eglise du Vieux Chaluzy**

Route de Chaluzy  
58000 Saint-Eloi

- 

## ACTES DU COLLOQUE

**Voyage dans le paysage**  
**Quand les jardins sont des paysages**  
**Histoire des paysages et jardins**  
**Le jardin, espace social, espace culturel**  
**Le renouveau des jardins maraîchers**  
**Nouveaux jardins, nouveaux jardiniers**

**ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE**

*à caractère socioprofessionnel, culturel et patrimonial, loi 1901*

20, rue du Vernet 58000 NEVERS

[st-fiacre@caramail.com](mailto:st-fiacre@caramail.com)

[www.loire-baratte.com](http://www.loire-baratte.com)









## **Enjeux et perspectives suite aux Etats Généraux du Paysage**

**Pascal DANNEELS**  
**Directeur des actions territoriales de la**  
**Fédération des Conservatoires d'espaces naturels**

Mots clef : Etats Généraux du Paysage, Convention européenne du paysage, Manifeste des paysages, Grenelle de l'Environnement

Résumé : A la suite du Manifeste pour les Paysages qui a mobilisé, en mars 2006, plus de 300 organisations et 500 particuliers, des Etats Généraux du Paysage ont été organisés. Les acteurs concernés par les paysages ont ainsi pu échangé leurs points de vue et formuler des recommandations concrètes. Ces recommandations ont été diffusées auprès des acteurs institutionnels. Une dynamique s'instaure pour contribuer à une véritable politique paysagère...



En février 2007 se sont déroulés au Conseil Economique et Social à Paris les « Etats généraux du Paysage », regroupant près de 500 personnes représentant plus de 200 organismes d'horizons divers, réunis autour de la nécessité de préserver durablement les paysages.

Cette manifestation a permis d'alerter l'opinion sur les mutations non maîtrisées et brutales des paysages et surtout de faire connaître des propositions pour améliorer la prise en compte des paysages dans les décisions à tous les échelons. En cohérence avec les objectifs de la Convention Européenne du Paysage ratifiée par la France en 2006, elle a créée une dynamique qui ouvre de nouvelles perspectives.

Les Etats Généraux du Paysage sont nés d'une prise de conscience autour des questions de gestion de l'espace et de surconsommation du foncier à l'origine, fin 2004, du Livre Blanc de la Fédération nationale des SAFER « la fin des paysages ? ». L'accueil très favorable réservé à ce document a incité la FNSAFER à s'associer avec la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels pour l'élaboration du Manifeste pour les Paysages, en partenariat avec une quarantaine d'organismes d'horizons diversifiés (représentants du patrimoine, des espaces naturels, de l'agriculture, de la forêt, de la conception, des collectivités, de l'administration...). Le Manifeste des Paysages a été officialisé à l'Assemblée Nationale en mars 2006 et diffusé largement avec les signatures de plus 300 organismes et 500 particuliers. Suite au succès remporté par cette première démarche, les organisateurs ont alors décidé de se regrouper au sein d'un collectif<sup>(1)</sup>, et d'organiser des Etats Généraux du Paysage afin de réunir l'ensemble des acteurs intéressés pour échanger les points de vue sur les paysages et pour formuler des recommandations concrètes.

En termes d'enjeux, le Manifeste pour les Paysages et les Etats Généraux ont permis de rappeler toute la richesse et la diversité de ses paysages. Fruits de longues évolutions naturelles et historiques et de l'action de l'homme, les paysages qui nous ont été légués représentent en effet un authentique patrimoine culturel, environnemental et écologique, économique, et social. Ils sont à la base même du cadre de vie recherché par les habitants et par les touristes et constituent un facteur essentiel d'identité et d'attractivité pour de nombreux territoires.

Pourtant de nombreuses menaces pèsent sur les paysages : accélération technologique, individualisation des comportements, étalement urbain et la consommation abusive des terres agricoles et des ressources naturelles territoires en déprise, ségrégation sociale, manque de coordination des politiques.

Devant les conséquences irréversibles de ces menaces sur de nombreux paysages, une prise de conscience était devenue indispensable pour remettre le paysage au cœur des politiques et lancer une mobilisation nationale sur le long terme pour garantir des paysages de qualité. Il s'agissait d'apporter des réponses contemporaines adaptées à la spécificité des sites et des lieux pour la création et la protection des paysages, afin de dépasser le simple constat de la transformation d'un paysage trop souvent subi.

En partant de ces constats, les Etats Généraux se sont attachés à élaborer des recommandations en privilégiant 4 grandes thématiques : « Créer des paysages contemporains de qualité », « Coordonner les interventions des acteurs du paysage », « Protéger, gérer, valoriser le patrimoine paysager », « Etre plus économes de nos ressources ».

Elles se sont traduites par des propositions concrètes dans de nombreux domaines confirmant que le paysage ne peut pas être traité de façon réductrice et qu'il suppose une vision globale et transversale. Elles ont en particulier fait ressortir la nécessité de conjuguer territoire et paysage à tous les échelons décisionnels, du local au national, avec une place essentielle pour

la mise en place de Projets Paysagers de Territoire. Les recommandations appellent aussi des évolutions dans la lisibilité et la complémentarité des politiques de l'Etat et des collectivités.

Dans leur contenu, ces recommandations font largement échos à la Convention Européenne du Paysage qui constitue un cadre de référence pour la prise en compte des paysages et la coordination des politiques et acteurs. Cette convention met en effet en avant de grands objectifs en faveur des paysages, et incite à la mise en œuvre de mesures d'actions à différents niveaux : reconnaissance juridique ; programmes de protection, gestion et aménagement des paysages ; procédures pour l'implication du public et des acteurs ; intégration du paysage dans les politiques d'aménagement du paysage. Elle prend aussi en compte d'autres dimensions comme la gouvernance ou la coopération européenne.

Au cours de l'année écoulée, les recommandations des Etats Généraux ont été largement diffusées auprès des acteurs institutionnels. Des démarches ont été initiées pour une prise en compte dans le cadre du « Grenelle de l'Environnement » et une dynamique de travail se poursuit au sein du collectif (1) des Etats Généraux du Paysage.

La concrétisation de toutes ces mesures et démarches dépend maintenant de la capacité de l'ensemble des acteurs à se mobiliser, à leur niveau, pour une prise en compte effective des paysages. Les Etats généraux du paysage ont permis de faire travailler ensemble, dans un esprit constructif, des organismes d'horizons très différents, en dépassant les approches trop souvent sectorielles. Ils ont montré l'intérêt d'une mobilisation large pour renforcer la prise de conscience et permettre des avancées concrètes.

C'est une dynamique qu'il s'agit maintenant de faire vivre pour contribuer à une véritable politique paysagère garante du bien commun à léguer aux générations futures.

(1) Le collectif des Etats Généraux du Paysage est composé de : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels ; Fédération des Parcs naturels régionaux ; Fédération française du paysage ; Fédération nationale des SAFER ; Fédération nationale des Conseils en architecture, urbanisme et environnement ; Réseau des Grands Sites de France ; Rivages de France ; Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux ; Société pour la protection du patrimoine et de l'esthétique de la France ; Maisons paysannes de France ; Mairie-conseils Caisse des dépôts et consignations.  
Auxquels se sont joints : Assemblée permanente des Chambres d'agriculture ; Fédération nationale des Chasseurs ; Fédération nationale des Syndicats d'exploitants agricoles.

(2) Les interventions, documents et propositions formulées à l'occasion des EGP sont consultables sur [www.etatsgenerauxdupaysage.org](http://www.etatsgenerauxdupaysage.org)







**Atlas des paysages du Morvan**  
**Olivier THIEBAUT,**  
**Chargé de mission paysage et urbanisme**  
**Parc Régional du Morvan**

**[olivier.thiebaut@parcdumorvan.org](mailto:olivier.thiebaut@parcdumorvan.org)**

**Mots clef :** Atlas des paysages, Morvan, aide à la décision

**Résumé :** l'Atlas des paysages du Morvan est un outil d'aide à la décision qui peut intervenir efficacement dans l'aménagement des espaces. Cet outil d'information s'adresse à différents acteurs concernés par les paysages : habitants, touristes, élus locaux...



Publié en janvier 2004 sous un unique format informatique CD-Rom, l'Atlas des Paysages du Morvan présente des données sur le paysage contemporain du territoire. A partir d'une information générale sur les composantes d'un paysage, il permet d'appréhender les différents paysages du Morvan, de comprendre leur composition et leur organisation. Au-delà d'une simple description des différentes entités paysagères, il attire l'attention sur les enjeux paysagers et les débats qu'ils peuvent soulever.

Conçu autour d'une méthode reproductible à caractère expérimental, il se veut être un outil de connaissance du territoire mais aussi d'aide à la décision par la prise en compte des sensibilités paysagères dans les projets d'aménagement du territoire. Les différents niveaux d'information qu'il recèle font de cet atlas des paysages un document destiné aussi bien à la population locale et aux touristes souhaitant s'informer sur les paysages du Morvan, qu'aux élus locaux et aux différents organismes ayant des projets sur le Morvan.

Deux déclinaisons plus opérationnelles et plus facilement accessibles ont été réalisées depuis :

- Edition de fiches techniques simplifiées par entités paysagères, en 2007. Ce recueil de fiches permet à chaque commune de se situer dans le paysage du Morvan et d'avoir un accès direct aux informations paysagères la concernant. Toutes ces fiches ont été mises en ligne sur le site internet du Parc ;

- Transcription intégrale de l'Atlas des Paysages en site internet, avec mise à jour suite à l'évolution du contour du territoire, début 2008. Ce site internet permettra de rendre l'information accessible au plus grand nombre, avec une interface de navigation conçue pour que chacun trouve ce qu'il est venu chercher.

**Le plan « bocage et paysages ».  
Bilan de quatre années de mise en œuvre et perspectives**

**Marie THOMAS,  
Chargée de mission « Nature, Paysage et éducation à l'environnement »  
Conseil régional de Bourgogne**

**mthomas@cr-bourgogne.fr**

**Mots clef :** bocage, paysages, patrimoine naturel et culturel, biodiversité, plantation et restauration de haies, reconstitution d'une trame bocagère

**Résumé :**

Le bocage, patrimoine caractéristique de la région, est soumis à de fortes pressions depuis 50 ans. En raison de sa disparition progressive, la Région Bourgogne a engagé en 2005 un plan de sauvegarde du bocage s'appuyant sur :

- un appel à projets annuel de plantation et de restauration de haies
- la plantation de haies dans le cadre des travaux connexes au remembrement
- les actions de communication et de sensibilisation

Trois appels à projets ont été lancés par la Région depuis 2005. 124 candidatures ont pu être retenues représentant la plantation d'un linéaire total d'environ 175 Km et de 4,2 ha de bosquets.



## **LE PLAN « BOCAGE ET PAYSAGES » : BILAN DE QUATRE ANNEES DE MISES EN ŒUVRE ET PERSPECTIVES**

Le bocage, patrimoine naturel caractéristique de la région, est soumis à de fortes pressions depuis 50 ans. L'évolution des techniques, des pratiques et des productions agricoles ainsi que les remembrements ont conduit à une mise en accusation des haies et à de nombreux arrachages. La disparition excessive des haies a montré leur fonction primordiale : agronomique, écologique, économique et esthétique.

Conscient de cette évolution, le Conseil régional de Bourgogne a engagé en 2005 un plan de sauvegarde du bocage pour préserver la biodiversité et redonner notamment aux paysages bourguignons toute leur authenticité. Ce plan s'appuie sur :

- un appel à projets annuel de plantation et de restauration de haies
- la plantation de haies dans le cadre des travaux connexes au remembrement
- les actions de communication et de sensibilisation

Trois appels à projets ont été lancés par la Région depuis 2005. Ils s'adressent aux chambres consulaires, agriculteurs, communes, groupements de communes, départements, associations, syndicats intercommunaux d'aménagement et lycées agricoles. Afin de mobiliser un plus grand nombre d'acteurs, l'appel à projets s'adresse également depuis 2007 aux particuliers soucieux de replanter et de restaurer leurs haies. La contractualisation avec la Région s'effectue sur 4 ans afin de prendre en charge l'entretien des trois premières années suivant la plantation et d'assurer ainsi la pérennisation du projet. Les projets retenus intègrent la trame écologique existante et s'inscrivent dans une réflexion globale d'aménagement, les linéaires concernés étant suffisamment conséquents à l'échelle des structures porteuses du projet et disposés de manière cohérente dans le paysage de manière à reconstituer un maillage bocager.

Le bilan provisoire de ces appels à projets est positif puisque 124 candidatures ont pu être retenues en 3 ans, représentant sur l'ensemble de la Bourgogne la plantation d'un linéaire total d'environ 175 Km de haies et une superficie de 4,2 ha de bosquets.

A l'échelle de la Nièvre, territoire également touché par la régression des haies, les appels à projets « bocage » successifs ont permis l'émergence de 28 projets en 3 ans représentant un linéaire total de 43 km de haies et 1,3 ha de bosquets.

L'appel à projets « bocage » 2008, lancé en juin dernier, devrait permettre l'émergence de nouveaux projets structurants en Bourgogne. Pour cet appel à projets, le Conseil régional entend favoriser les projets collectifs en soutenant notamment l'animation locale, pour faire émerger des initiatives groupées et aider au montage de projets.

L'appui technique au montage de projets permet de garantir la qualité et la viabilité des projets. La pérennisation des actions ne peut se faire ensuite que s'il y a appropriation de la démarche par les acteurs locaux.

Le Conseil régional souhaite que le « plan bocage » joue à terme un rôle exemplaire pour la réintroduction pérenne du bocage dans le paysage bourguignon.



## **Les murets en pierre sèche du Charolais-Brionnais**

**André TULOUP**

**Président de l'Association sauvegarde du patrimoine paysager  
du Charolais-Brionnais**

**tuloupa@wanadoo.fr**

**Mots clefs :** Charolais-Brionnais, sauvegarde du patrimoine vernaculaire, murets, pierres sèches, insertion, activités touristiques, qualité des paysages

### **Résumé :**

Pendant longtemps les pouvoirs publics ne se sont intéressés qu'au patrimoine monumental. Seuls cathédrales et châteaux ont été l'objet des soins des services culturels, alors que le petit patrimoine rural était livré à l'abandon et menacé de disparaître progressivement, voire d'être détruits lorsqu'ils faisaient de l'ombre à la volonté de modernisation.

Toutefois, depuis quelques années, grâce à l'action de structures associatives, certains édifices à caractère patrimonial ont pu être sauvés, et la prise de conscience de leurs intérêt est progressivement apparue aux yeux de tous. Au-delà d'un simple muret en pierre sèche, c'est la notion d'appartenance à un territoire, à une identité culturelle et sociale qui se développe aujourd'hui, et qui justifie la nécessité de sauvegarder les traces d'un passé qui disparaît.

Les murs en pierres sèches enrichissent les paysages ruraux. Ces constructions bien intégrées à l'environnement y témoignent de l'activité humaine. Leur protection contribue au maintien de la structure paysagère dans laquelle ils lissent les fonctions de limite et de soutènement.

Soucieux de restaurer ces murs, l'ASPPCB est persuadée que son projet peut également servir l'emploi :

- en accueillant des personnes en insertion pour leur apporter des compétences supplémentaires ;
- en poursuivant les travaux de restauration de la part des propriétaires convaincus de leur nécessaire sauvegarde ;
- en développant des activités touristiques autour des sites en pierres sèches.



## **1 - LE PAYSAGE DU CHAROLAIS-BRIONNAIS EST REMARQUABLE PAR SES MURS EN PIERRE SECHE**

Les villages d'Oyé et de Semur-en-Brionnais, classés respectivement site protégé et l'un des « plus beaux villages de France », ne le doivent-ils pas aussi à leurs murets ?

Mais ces murets, dont l'origine se perd dans la nuit des temps souffrent de l'érosion et des aménagements agricoles. Difficiles à dater, ces ouvrages d'art ont eu leur heure de gloire aux XVII et XVIIIe siècles, lorsque les états de Bourgogne autorisèrent les propriétaires à clôturer leur héritage.

Aujourd'hui, l'agriculteur et le muret vivent une cohabitation difficile. Le nombre d'exploitations agricoles a considérablement baissé, et chacune d'elle a beaucoup augmenté en taille, donc en linéaire de murets à entretenir.

Le mur en pierre sèche constitue une structure qui ne tient que par sa propre cohérence, comme nous l'expliquerons plus loin, et dès qu'une maille est tirée, c'est tout l'ouvrage qui s'en va : le mur bascule, s'écroule et s'effondre sur lui-même, laissant ses ruines dans un ordre parfaitement discernable.

Des arguments nouveaux apparaissent cependant pour défendre les murets dans le paysage brionnais. Aujourd'hui, la pression sociale en faveur de la défense de l'environnement ne cesse de grandir. D'un côté, nous percevons une demande croissante en faveur de paysages de qualité de la part de citadins avides de campagne préservée, d'amoureux de la nature, mais de l'autre, les agriculteurs, qui ont du mal à assurer leur nouveau rôle de « jardiniers de la France », sont bien préoccupés par la survie de leurs exploitations que par la beauté du paysage.

Cependant, le monde citadin et le monde rural ne sont pas deux mondes étrangers l'un à l'autre : ils s'influencent certainement en termes de mentalité et de comportement : les citadins sont de plus en plus fervents de nature et de produits « naturels », tandis que les ruraux imitent souvent le mode de vie des citadins. Il est des évolutions très importantes que plus personne ne peut ignorer.....

## **2 - POUR UNE VALORISATION DU PATRIMOINE TOURISTIQUE, CULTUREL ET ENVIRONNEMENTAL DU CANTON DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Nos murets sont en balance avec les impératifs économiques d'aujourd'hui . Valent-ils la peine d'être sauvés ?

Les murets ne sont pas une donnée « naturelle », mais une création humaine et donc, à ce titre, une réalité temporaire.

Le bocage –et la petite parcelle entourée de murets – ne sont qu'une expression d'un système agraire qui s'est mis en place dans un contexte historique donné. Si le contexte change, l'existence du muret est automatiquement remise en question.

Cependant les zones rurales du canton de Semur-en-Brionnais ont pour caractère commun de posséder un environnement préservé en ce qui concerne les paysages et les milieux naturels, souvent accompagné d'un patrimoine bâti de qualité. Cette qualité de l'espace constitue un atout pour leur développement, comme faire-valoir des productions locales et comme support à de nouvelles activités. Mais elle contribue, aussi, croyons-nous au charme du pays et, de ce fait, a encore un rôle touristique à jouer.

Cet espace rural de qualité est, comme nous l'avons dit, menacé de destructuration, liée aux profondes mutations qui affectent l'économie agricole. En témoignent les murets de pierre sèche du Brionnais à l'abandon, qui confèrent souvent au paysage un aspect ruiniforme inquiétant. Les propriétaires des murets ne sont plus en mesure, faute des connaissances et de la main d'œuvre nécessaires, de faire face aux importants besoins d'entretien et de

réhabilitation de ce patrimoine paysager qui a tendance, même dans ses aspects les plus remarquables, à se dégrader rapidement. Il faudrait donc les aider à entretenir ce patrimoine. Du reste, le « gisement » que constitue ce petit patrimoine vernaculaire (né des modes de vie locaux) pourrait être davantage encore mis en valeur, dans l'intérêt général : il serait possible, par exemple, de développer les sentiers de randonnée bordés de murets, et de les promouvoir en tant que « GR de pays » en Bourgogne du sud. Une telle requalification de nos chemins pourrait justifier une communication nationale au travers d'un label, à l'image des circuits VTT du Brionnais qui sont désormais labellisés par la Fédération nationale de VTT . « La griserie des virages à 4 km/h » est actuellement à la mode pour tous les âges : chambres d'hôtes et gîtes ruraux, astucieusement situés sur ces itinéraires, pourraient en tirer un regain de fréquentation non négligeable.

### **3 - POUR UNE REQUALIFICATION ET UNE RESTAURATION DES MURETS EN PIERRES DU CANTON DE SEMUR-EN-BRIONNAIS : L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE PAYSAGER DU CHAROLAIS-BRIONNAIS**

Les murets en pierre sèche du canton de Semur-en-Brionnais font partie intégrante, et nécessaire, du paysage. Mais ils souffrent des assauts du temps et sont très souvent menacés de dégradation. Or la valorisation et la restauration de ce petit patrimoine nous semblent constituer un réel atout pour l'ensemble du canton.

Et cette action d'entretien, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine naturel participe à un programme global de renforcement des atouts de la Communauté de communes, dans une optique de développement économique, et en particulier de l'économie touristique du canton de Semur-en-Brionnais. Elle est complémentaire d'actions prévues en faveur de l'occupation de l'espace et de la maîtrise des nuisances. Pour inciter les communes à prendre toutes dispositions nécessaires en matière d'urbanisme, une association de Sauvegarde du patrimoine paysager du Brionnais a donc été créée. Son siège social est à la mairie de Semur-en-Brionnais.

Les buts et moyens d'action de cette association sont les suivants :

- établir un plan d'action définissant des priorités d'intervention, ainsi que les possibilités de restauration des murets en pierre,
- dresser un inventaire précis des murets qui méritent des travaux de requalification,
- organiser des réunions publiques d'information dans les communes concernées en y invitant les propriétaires privés et les différents partenaires municipalités et syndicats d'initiative, CAUE et AUE de Charolles service départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) et architecte des Bâtiments de France, Atelier « Aider » d'Insertion, enfin toutes les associations travaillant à la protection du patrimoine local (CEP, etc...)
- définir un système d'aides à la restauration de ces murets (aides financières) et incitation à l'action des propriétaires, voire de certaines commune particulièrement dynamiques).







## **Les Marais de Bourges**

**Damien ROGER,  
Adhérent de l'Association Patrimoine-Marais  
Etudiant à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles**

**roged212@yahoo.fr**

**Mots clef :** Marais de Bourges, jardiniers, paysage, canaux, maraîchers, site classé

### **Résumé:**

En plein centre-ville de Bourges, 135 hectares de marais endigués sont cultivés depuis des siècles. Des meuniers, ecclésiastiques et maraîchers aux jardiniers d'aujourd'hui, une même histoire de transformation des marécages en espace de production se déroule. Ce sont près de 1500 parcelles qui composent un paysage unique, classé au titre de site de patrimoine en juillet 2003.



La ville de Bourges possède en son centre un territoire aussi méconnu qu'exceptionnel. Les berruyers eux-mêmes ignorent parfois cette particularité tout d'abord géographique qui fut à l'origine de l'édification de leur cité. Il faut se rendre au sommet de la ville pour en prendre la mesure. Du haut de la tour de la cathédrale se déploient 135 hectares de marais, étendue de terre et d'eau mêlées, juste sous nos pieds.

L'ancienne Avaricum, du latin aqua, est une ville d'eau, à l'origine cernée par une vallée fluviale marécageuse à la confluence de l'Yèvre et de l'Auron, ses deux rivières principales. Et c'est de cette situation de zone humide naturelle que subsiste aujourd'hui le site classé que nous connaissons, transformé par l'activité humaine au fil des siècles.

*"Presque de tous côtés, elle est entourée d'eau courante et de marais; elle n'offre qu'un accès fort étroit."* C'est ainsi que Jules César décrit l'antique cité durant son siège, en l'an 52 avant Jésus-Christ, dans ses Commentaires. Avec pour première fonction de ceinture défensive, ces douves naturelles délimitent l'organisation de l'espace bâti dès le Ve siècle avant Jésus-Christ; et ce n'est qu'au VIIIe siècle que l'on tentera de domestiquer ses méandres pour y installer les premiers moulins. Mais l'ensemble reste marécageux jusqu'au XVIIe siècle lorsque la ville est contrainte de vendre ses terres pour s'acquitter d'un impôt de guerre. Fossés extérieurs de délimitation, assèchement, fabrication de digues, creusement des canaux, création des chemins, mesurés pour le passage d'un homme ou d'un attelage, amèneront à la transformation complète du site, pour en faire une multitude de jardins cultivables exploités dès lors. Une profession naît de cette émulation, celle de "marétier", autrement dit maraîcher des marais, qui connaîtra son apogée au XIXe siècle et déclin depuis l'après guerre. Les marais ne connaissent un véritable risque d'abandon que dans les années 80, avec la fin de l'activité professionnelle; l'entretien du site étant auparavant lié à une nécessité économique devenue obsolète. Ce qu'il reste des antiques marécages est finalement classé en juillet 2003, et par là délimité: l'ensemble des 1500 parcelles de 250 à 2000m<sup>2</sup> passées au travers du filet urbanistique sont reconnues: c'est un patrimoine remarquable; et il mérite d'être protégé.

Cet héritage trouve naturellement son sens dans un rapport entre sa fonction et sa forme: au Moyen-âge un objectif de production énergétique le conduit en zone humide encadrée de moulins; d'intérêt agricole à la renaissance, il devient paysage morcelé en parcelles très graphiques, couvertes de légumes, totalement découvert. Aujourd'hui, et ce depuis la révolution industrielle, nous voyons les usages agricoles anciens se réinventer; et la logique de production tendant à ne plus être professionnelle, les marais se métamorphosent: arbres et fleurs y poussent, mais y apparaissent également cabanes et mobilier de jardin. Les propriétaires aujourd'hui démultipliés ne cultivent plus comme antan mais jardinent. L'agrément se substitue au rendement laborieux du marétier, sa parcelle devient jardin de plaisance. Et avec le jardin, c'est le paysage qui se transforme.

De nos jours, tenter de définir les marais serait presque une gageure, tant ils sont riches et complexes, variés et secrets. Produits de la séparation fonctionnelle de la terre et de l'eau, les 1500 parcelles sont à la fois liées et distantes. On peut tout d'abord les classer en deux catégories: une grande digue centrale servant également de principal accès les distingue: d'un côté les marais dits "du haut" se parcourent en barque, que l'on appelle "plates", ou "chalands", à l'aide de perches de bois, les "bourdes"; tandis que les marais "du bas" se parcourent à pied, parmi un dédale de petits canaux d'irrigation. Les maraîchers, maraîchins, ou maretiers font bien partie d'un ensemble dont le dénominateur commun est une surface de

terre délimitée et par là-même définie par l'eau. Peut-être pourrait-on parler d'insularité urbaine pour qualifier un environnement amphibie aux propriétés rurales en plein centre-ville. Ici chaque parcelle, bien que composée d'une même matière et composante d'un même site, a, de par son caractère individuel, une identité propre. Les parcelles sont privées, ainsi que les petits coulants qui les longent; mais les grands coulants, les chemins de desserte, les allées, les déversoirs, les digues et les ports sont communaux. Et c'est cette relation permanente entre domaine privé et public qui donne son sens à ce territoire: c'est un paysage ouvert, transparent, aussi bien visuellement que du point de vue de sa gestion. Il n'est en effet pas rare d'y voir des propriétaires, locataires, usagers quels qu'ils soient entretenir l'espace public voisin. Il s'agit bien d'un espace d'appropriation sociale, d'un milieu dépendant de ses usagers, ou plutôt d'un système d'interdépendance établi entre un milieu et ses usagers. Car sans l'activité humaine entreprise il y a douze siècles et perpétuée depuis, ces marais seraient des marécages asphyxiés.

Paradoxalement, ce caractère artificiel dû en premier lieu au réseau hydraulique n'est pas contraire à une vie biologique riche, et cette activité humaine entretient un écosystème fragile. Un fond de vallée inondable étant par nature instable, la dynamique naturelle d'un tel écosystème est en perpétuel mouvement. C'est l'endiguement et le contrôle des flux hydrauliques qui les premiers empêchent la tendance naturelle à l'envasement. Un jardin abandonné peut ici retourner à l'état de roselière monospécifique en l'espace de 15 ans, nous rappelant que le marécage n'est jamais si loin, et on peut en apercevoir certains traits sauvages dans des recoins oubliés.

Mais le manque d'entretien n'est malheureusement pas le seul risque qu'encourent ces marais : l'empiètement urbain, automobile et privatif menacent autant que la dégradation du milieu ; telle que la pollution aquatique, qui se révèle inquiétante.

Le premier pas face à ces nouvelles problématiques fut entrepris en juillet 2003 avec le classement patrimonial de ce site. Cela permit la définition spatiale, juridique et éthique nécessaire à un travail de réflexion entre les différents acteurs de ce territoire.

Le dialogue entre jardins et paysages pourrait ici servir d'image aux relations publiques et privées, naturelles et artificielles, agricoles et plaisancières, humaines et techniques, qui font la richesse d'un tel paysage. Après tout, lorsque l'on dit que l'on va "au" marais, on ne distingue jamais sa parcelle de l'ensemble des autres; son jardin, du paysage.



*les Marais et la cathédrale*







## **EXPERTISE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE LA ZONE HUMIDE DE LA BARATTE A NEVERS – SAINT ELOI (58)**

**Jean Claude LALEURE**  
**Expert naturaliste**

**[laleure@cegetel.net](mailto:laleure@cegetel.net)**

**Mots clefs :** Inventaire, habitat, faune, flore, biodiversité, protection, zone humide, agrion de mercure, alyte accoucheur, crapaud calamite, alouette lulu, maraîchers, fossés, fontaines

### **Résumé :**

Dans le cadre de la politique du Conseil régional de Bourgogne pour la préservation de la biodiversité, un inventaire faunistique et floristique a été mené sur une micro zone humide en milieu périurbain de mars à octobre 2007.

Des indicateurs représentatifs des milieux ont été choisis et des protocoles d'inventaires définis. Le choix s'est porté sur les amphibiens, les odonates et la flore vasculaire. En outre un inventaire avifaunistique a été mené sur un secteur d'étude élargi de ce milieu ligérien.

L'étude diagnostique a permis d'établir pour chaque groupe étudié une liste des espèces recensées, de quantifier leur abondance et de définir la valeur patrimoniale. Les tendances évolutives et les menaces potentielles sur l'habitat et la biodiversité ont été précisées. Des propositions de gestion écologique de la zone humide, de suivi et de mesures conservatoires sont formulées.



## 1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de sa politique pour la préservation de la biodiversité, le Conseil Régional de Bourgogne a sélectionné en 2006 plusieurs projets permettant de valoriser et préserver des zones humides non remarquables (une nature « ordinaire ») inférieures à un hectare. Le projet d'inventaire développé par l'association Saint-Fiacre Loire-Baratte a ainsi été retenu.

L'étude a pour but de préciser les caractéristiques de la zone humide, les enjeux de sa préservation et de définir des orientations de gestion.

Pour ce faire, nous avons défini les indicateurs suivants : amphibiens, odonates et flore vasculaire. De plus un inventaire de l'avifaune nicheuse sera réalisé sur un secteur élargi.

L'étude diagnostique permet d'établir pour chaque groupe recensé une liste des espèces présentes, de quantifier leur abondance et de définir leur valeur patrimoniale.

## 2 - DESCRIPTION DU MILIEU

Le secteur d'étude se trouve en zone périurbaine à l'est de la ville de Nevers dans le quartier de la Baratte. Sur l'ensemble de la zone couvrant environ 30 ha, nous avons échantillonné le secteur qui nous paraissait le plus intéressant au niveau faunistique. Il correspond au lieu-dit La Chaume.

Deux maraîchers professionnels exploitent une partie des terres pour la production de légumes, une autre partie est cultivée par une dizaine de jardiniers amateurs. Par ailleurs un certain nombre de parcelles est actuellement en friche.

Trois fossés orientés grosso modo nord-sud, et plus ou moins parallèles sont alimentés en permanence par des sources et secondairement par le réseau de drains des jardins. Les exutoires de ces fossés se perdent aujourd'hui dans la prairie voisine située légèrement en contrebas entre la Loire et les jardins.

Pour puiser l'eau d'arrosage les jardiniers ont, de longue date, creusé au milieu de leurs parcelles des trous de quelques m<sup>2</sup> que l'on appelle ici « fontaines ». Les parois des plus anciennes sont renforcées par un mur de pierres sèches, les autres par des poutres de bois, des tôles, des plaques ou des buses de béton. Alimenté en permanence par une nappe phréatique indépendante de celle de la Loire en contrebas, le niveau d'eau varie peu au cours des saisons : il se situe en moyenne à environ 50 cm du sol. La profondeur atteint souvent 2 m. Quelques unes de ces fontaines sont abandonnées et masquées par la végétation telle que saules, ronces... L'habitat le plus intéressant est constitué par le réseau de fossés toujours en eau.



Aspect de la zone humide

### 3 - INVENTAIRE AMPHIBIENS

Pour les amphibiens 2 prospections ont été réalisées en journée à l'aide d'un filet troubleau le 13 mars et le 25 mai. Une sortie en soirée a eu lieu le 13 avril pour une écoute des chants et, à l'aide d'une lampe torche, pour le repérage des tritons notamment.

Avec seulement 4 espèces, la richesse spécifique en amphibiens est très limitée. Toutefois ces espèces sont protégées tant au niveau national qu'européen et la plupart sont en forte régression sur tout le territoire du fait de la réduction drastique de leurs milieux de vie.

Toutes les espèces présentes bénéficient de mesures de protection au niveau national (loi du 10 juillet 1976 et arrêté du 22 juillet 1993).

De plus, deux espèces, Alyte accoucheur et Crapaud calamite, figurent à l'annexe II de la convention de Berne et en annexe IV de la directive « habitats » (92/43). Elles méritent de ce fait une attention toute particulière face aux menaces qui pèsent sur leurs milieux de vie (éradication des micro zones humides par comblement volontaire, pollutions des eaux de surface,...).

### 4 - INVENTAIRE ODONATES

Quatre prospections ont eu lieu entre avril et septembre pour l'identification des espèces présentes, par capture des adultes volants (29 avril, 25 mai, 7 juillet et 13 septembre). Notre recherche d'exuvies permettant de vérifier l'autochtonie des espèces ne s'est pas révélée fructueuse.

Au moins 9 espèces de libellules ont ainsi été recensées sur le site.

Compte tenu des difficultés d'échantillonnage et des variations d'effectifs d'une année à l'autre, on considère qu'il faut au moins trois ans pour avoir une bonne « vision » de la diversité et de la dynamique des populations odonatologiques d'un milieu.

Seulement 3 espèces présentant des effectifs supérieurs à 10 peuvent être considérées comme représentatives des milieux étudiés. Plus de la moitié des espèces contactées sont ubiquistes.

L'élément le plus remarquable est sans conteste l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), espèce hautement patrimoniale bénéficiant de différents niveaux de protection aussi bien national qu'européen (inscription à l'annexe 2 de la **Convention de Berne**, inscription à l'annexe 2 de la **Directive Habitat/Faune/Flore**,...).



l' Agrion de Mercure

### 5 - INVENTAIRE OISEAUX

Nous avons utilisé la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) élaborée et décrite par Blondel et al. en 1970. Il s'agit d'une méthode relative de dénombrement usuellement utilisée pour comparer les peuplements d'oiseaux nicheurs de différents milieux sur des superficies plus ou moins vastes.

Cette méthode consiste, aux cours de deux sessions distinctes de comptage, à noter tous les oiseaux observés et/ou entendus durant 20 minutes à partir d'un point fixe. Tous les contacts auditifs ou visuels avec les oiseaux sont notés sans limitation de distance. Cinq points d'écoute représentatifs des biotopes présents ont été répartis sur l'ensemble de La Baratte.

Les 2 sessions de dénombrement sont réalisées au même emplacement, préalablement repéré sur carte et localisé sur le terrain à l'aide d'un GPS. Les 2 relevés ont été effectués dès le lever du jour le 29 avril et le 2 juin.

Pour chaque relevé, les contacts sont convertis en nombre de couples selon le protocole suivant : 0,5 couple pour un oiseau vu ou criant et 1 couple dans les autres situations (mâle chantant, transport de matériaux, nid occupé, famille).

Le dépouillement des 2 sessions de dénombrements permet ainsi d'obtenir :

- la liste des différentes espèces notées sur la station d'écoute.
- l'Indice Ponctuel d'Abondance (IPA) de chacune des espèces présentes.

Sur l'ensemble de la zone d'étude ce sont 40 espèces qui ont été recensées. Le secteur des jardins ne présente pas une diversité remarquable, on y rencontre des espèces ubiquistes communes. La zone de bocage présente une diversité classique pour ce type de milieu.

Quatre espèces observées figurent en annexe 1 de la directive communautaire 92/43 dite directive « oiseaux ». La présence d'un couple d'Alouettes lulu, espèce hautement patrimoniale est à noter dans la zone comprise entre les jardins et la Loire.

## **6 - FLORE ET VEGETATION**

Deux relevés ont été effectués par le botaniste Roger Goux en notre compagnie les 25 mars et 4 août, et deux autres avec J.E. Loiseau, autre éminent spécialiste, les 9 août et 12 septembre. Ce dernier est retourné sur le site début octobre.

La zone d'étude a été parcourue en empruntant les chemins existants. Si la flore poussant à l'intérieur des fossés a retenu l'attention en premier lieu, l'inventaire a aussi concerné la bordure de ces fossés, les accotements et les marges des jardins.

Schématiquement, la flore sauvage s'articule en deux ensembles de végétations :

- des végétations hygrophiles à amphibies occupant les fossés.
- des végétations commensales des cultures et de leurs abords.

Sans avoir la prétention d'être exhaustive, la liste obtenue lors des différents relevés fournit 104 taxons. Parmi ces espèces relevons que 10 % sont des xénophytes, introduites en France à une époque plus ou moins lointaine et dont la plupart sont liées aux cultures.

Nous n'avons pas noté la présence d'espèces protégées tant au niveau régional que national ou européen. Néanmoins quelques espèces peu communes à très rares dans la Nièvre, voire en Bourgogne, ont été répertoriées à la Baratte (ortie brûlante par exemple). Nous devons également signaler que, pour une espèce d'Agrostis, une nouvelle variété non encore décrite en France a été découverte sur ce site par R. Goux.

L'intérêt botanique de la Baratte dépasse donc largement le plan local.



ortie brûlante

## 7 - CONCLUSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les Odonates renseignent efficacement sur la qualité intrinsèque de l'eau de la zone humide étudiée et jouent donc un rôle d'indicateur.

Compte tenu de la haute valeur patrimoniale de la population d'Agrion de mercure et afin d'assurer la pérennité de l'ensemble de la zone humide de la Baratte, de conserver, voire développer la biodiversité liée à ce milieu, des mesures conservatoires fortes s'imposent.

Le maintien des conditions écologiques nécessaires, entre autres, à la population d'Agrion de mercure dans les fossés est fortement dépendant de l'action de l'homme.

La gestion des fossés ne peut s'envisager de façon indépendante des milieux adjacents, de la gestion de l'eau au niveau de l'alimentation et de la nappe phréatique.

Il faut en premier lieu restaurer et préserver l'écoulement autant que possible.

La proposition d'un cahier des charges pour une gestion écologique du milieu et la mise en place d'un observatoire avec les acteurs locaux devraient permettre d'assurer le suivi de cette gestion et en parallèle celui des populations d'Agrion de mercure. Des recensements de l'espèce sont à prévoir périodiquement afin de vérifier l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre sur le long terme.

Compte tenu des éléments faunistiques et floristiques présents dans la zone humide de la Baratte, la mesure de protection la plus appropriée, car fixant un cadre juridique local, est la prise d'un **arrêté préfectoral de protection de biotope**. Ce type de législation est en effet le mieux à même de faire appliquer les mesures conservatoires nécessaires.



Crédit photos : Jean Goby - 2007

fossé alimenté par des sources





## **Paysage dans la peinture**

**François Murez**  
**Ingénieur, Peintre et Sculpteur**

**Mots clef :** Peinture, Histoire du paysage, Imitation, Jardin, Iris, Saules

### **Résumé :**

Aux débuts de la peinture, le paysage a longtemps été considéré comme thème mineur ; il était accessoire. A partir du XV<sup>e</sup>, il devient un thème à part entière. Du XVII au XIX<sup>e</sup>, le paysage en peinture entre dans son apogée. Au XX<sup>e</sup>, il disparaît à nouveau avec le progrès technologique pour renaître ensuite avec l'inquiétude écologique.



Profitons de cette chapelle de Chaluzay et de son époque de construction pour situer le début de cette intervention, soit les environs des années 1200, époque du Moyen-Age et temps des cathédrales. Le paysage dans la Peinture n'existe pas : la Nature est encore à cette époque considérée comme brutale dans tous les esprits, la Peinture n'est que religion.

Puis la chrétienté d'occident se rétracte, les croisés refluent. Vers 1350, la grande peste fait ses ravages. Les sociétés se délabrent, les guerres font rage. Paradoxalement, ce grand moment de contraction de l'histoire correspond à une période de fécondité et de progrès culturels. Si les épidémies et les guerres ont été cruelles dans certaines régions, elles en ont épargné d'autres qui se sont développées et enrichies. Ici, les nouveaux riches se multiplient et font appel aux artistes. Là, les caravelles affrontent les océans et s'éloignent de plus en plus. De nouvelles voies s'ouvrent ; les hommes se sentent nouveaux et inventent.

L'art du jardin médiéval se crée. La Nature ne fait plus si peur et entre dans le regard, dans la vision des peintres.



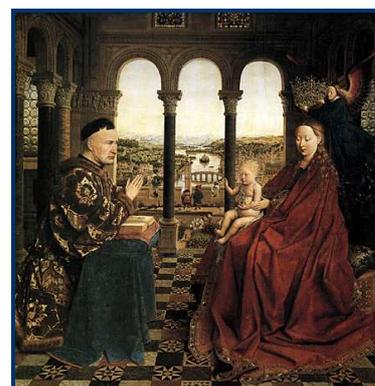
Giotto, St François (vers 1300)

**Le paysage, le jardin en peinture restent cependant un accompagnement. Ils permettent de mettre en scène des personnages et servent d'arrière-plan, de fond, pour mettre en valeur les scènes religieuses. Bientôt, tous ces éléments de la Nature s'organisent sous le pinceau ; le génie des peintres leur donne une force qui, progressivement, va nuire à l'équilibre global des tableaux : c'est une peinture dans la peinture.**

Le motif de la fenêtre (la « veduta ») permet de trouver un début de solution à ce dilemme.



Fran Angelico, Annonciation (vers 1400)

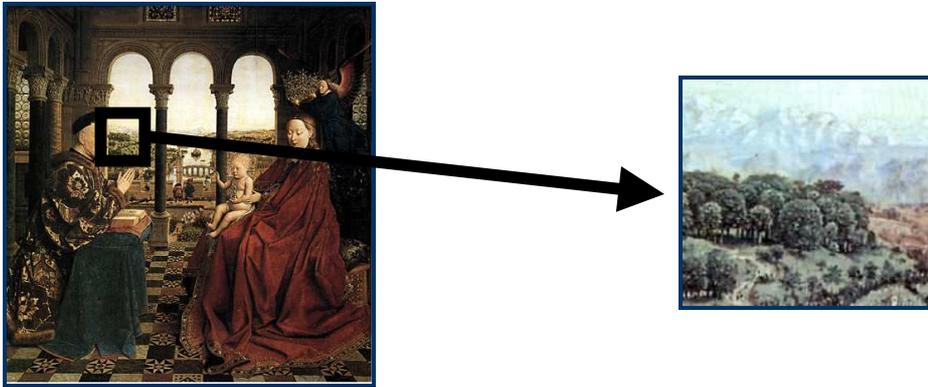


Van Eyck, Vierge (vers 1435)



**Cette spécialisation dans l'espace du tableau va permettre au peintre de définir des règles, des conventions, une perspective et ainsi de s'affranchir de la peinture religieuse. Le paysage peut devenir un genre à part entière.**

Il ne reste plus au peintre qu'à agrandir la fenêtre et réduire jusqu'à oublier ce qui l'entoure. Ce travail va être progressif.



Cette fenêtre ouverte sur l'extérieur permet au regard de partir, de trouver une respiration et une liberté. Le détail sorti de son contexte est un vrai tableau en soi.

C'est ce que va faire un peintre allemand, Joachim Patinir (1475 – 1524).



Patinir, St Jerome (vers 1515)

Dans ce tableau, le renversement est très net. Le paysage devient l'objet principal du tableau et l'élément humain et religieux se cherche. L'espace est panoramique et l'horizon situé très haut. La représentation n'est pas réelle mais englobe le plus possible d'éléments géographiques différents et souvent peu réalistes.

Brueghel suit le même cheminement. Les historiens d'art appellent ces paysages : paysages du monde.



Brueghel (1520 – 1569) , Le retour des chasseurs

En Italie, Utens peint les villas médicéennes vers 1600 dans le même esprit.



Utens, Cafaggiolo & Collesalveti (entre 1599 et 1602)

Ce paysage du monde, puissant, grandiose, irréel, va ensuite devenir paysage de l'homme, fragile, limité, réel. Et comme tel, l'horizon va descendre pour mieux rendre au peintre son regard d'homme. Le ciel ainsi libéré va être lieu d'inachevé, d'infini.



Van Goyen, Paysage aux 2 arbres (1641)



Rembrandt, Les 3 arbres (1643)

Le tableau de Van Goyen et la gravure de Rembrandt la même composition mais une lumière opposée.

Art et imitation de la nature



Ludger Tom Ring (1522 – 1584).  
Iris

L'art n'est pas qu'une imitation simple de la Nature telle une photocopie sans apport de l'artiste. Il est imitation d'idéal et recherche de perfection par le travail du peintre.

Art et imitation de la nature



Basilius Besler (1561 – 1629). Iris

L'art n'est pas imitation de la réalité mais imitation de la Nature. C'est la vision du peintre qui transfigure la Nature.



Le paysage ensuite devient classique. La nature doit se plier et respecter les règles précises du peintre pour tendre vers l'idéal de Beauté.



Nicolas Poussin (1594 -1665), Apollon amoureux de Daphné



Lorrain (1604 – 1682), Paysage

Ensuite, le paysage devient romantique. Plusieurs tendances se manifestent. Je ne retiendrais que celle de Turner, peintre anglais, ayant fréquenté les bords de Loire. Turner liquéfie ses paysages ; l'aquarelle lui facilite ses recherches.



Turner, Bords de Loire, vers 1800

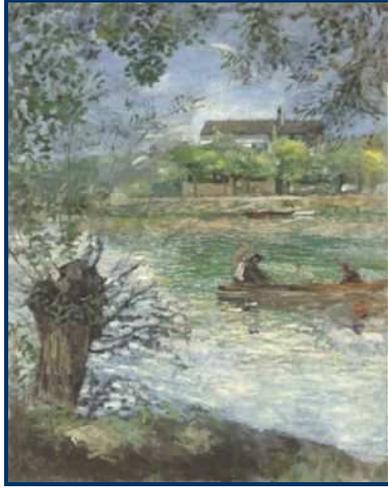
En opposition avec l'époque précédente où le paysage est construction réglementée de l'imaginé, ces paysages sont couleurs qui captent l'instant du ressenti. Le dessin s'efface lentement et cette disparition donnera naissance au paysage impressionniste.

Comme Turner, Corot est un précurseur.



Corot, les saules

Le paysage impressionniste est l'accomplissement du genre. La touche du peintre devient frémissements et vibrations. Les saules, bien présents à la Baratte, se liquéfient et se fondent avec l'eau qui baigne leurs pieds.



Auguste Renoir, Saule et embarcation

La matière n'a plus d'objectivité, le construit n'existe plus.  
La lumière, seul instant du tableau, inonde de ses variations  
de couleurs, l'oeil du peintre.

## Art et imitation de la nature



Claude Monet. Iris



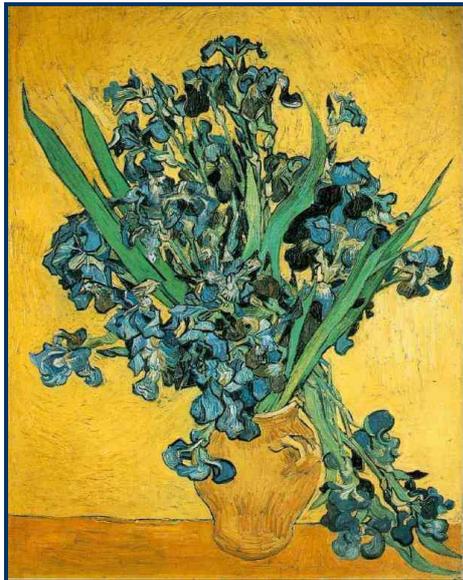
Réalisme en peinture, œil, lumières,  
couleurs...



Monet, Les deux saules (série des nymphéas)

Le peintre n'est plus qu'un œil et sa main directement commandée par cet organe sans passage par le cérébral, construit et affectif.

Chez certains, l'œil du peintre est animé par une sensibilité exacerbée, par une angoisse de la vie comme chez Van Gogh. L'œil commande toujours la main mais au travers d'un affectif tourmenté.



Vincent Van Gogh, Iris

#### Art et imitation de la nature



Vincent Van Gogh (1853 – 1890).

Iris

Le mot vision s'accorde très bien à Van Gogh. Il n'y a pas d'art sans vision où la création se dévoile et reste inachevée.



Chez d'autres, l'affectif est serein.



E. Steichen, Clara Steichen dans son jardin, 1908.

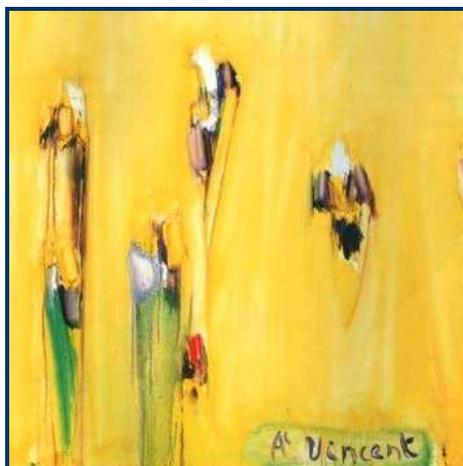
Au XX<sup>ème</sup> siècle, société matérialiste et consumériste, industrialisation et communication font sortir le paysage de la peinture, car celui-ci est étranger aux utopies technologiques et aux mondes artificiels, symboles avérés de la puissance de l'homme.

Un peintre peut en souffrir jusqu'au suicide.

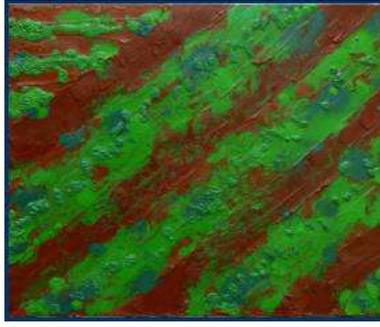


Nicolas de Staël, Sicile 1954

Les paysages détruits, amputés, la nature défigurée amènent cependant l'artiste à revenir vers ce thème et à de nouveau le considérer pour en signifier toute la fragilité.



Olivier Debré, Iris



François Murez, La Baratte, Salades, 2006

**Bibliographie :**

Georges Duby, Le Moyen âge  
Le paysage dans l'art occidental, Académie de Poitiers.  
Philosophie et spiritualité, site internet



